



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 23/03/2021

DLB 2021/430

L'an deux mille vingt et un et le mardi 23 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, au Foyer des Campagnes à TOURBES, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 17/03/2021

Affichage de la convocation : 17/03/2021

Etaient Présents : 52

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Francis CASTAN, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Didier GROUSSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, François QUEUX, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 4

Alice ARRAEZ représentée par Stéphane BOYER, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Jean-Michel ULMER représenté par Michel BLANQUEFORT.

Absents Excusés : 48

Jean-Louis ABADIE, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Oliver BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Joséphine GROLEAU, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, François MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, René VERDEIL.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Renouvellement de la convention avec Sète Agglopôle Méditerranée pour la réception, le stockage et le rechargement des ordures ménagères de la commune de Marseillan

La commune de Marseillan, membre de Sète Agglopôle Méditerranée (SAM anciennement CABT) à laquelle elle a confié la compétence déchets, est géographiquement éloignée du site de traitement situé à SETE.

Reçu le 29/03/2021 Le SICTOM Pézenas-Agde dispose quant à lui, d'une installation de transfert des ordures ménagères sur la commune d'Agde, à proximité immédiate de Marseillan, ce qui lui permet depuis 2003, d'assurer la réception et le stockage des ordures ménagères collectées sur le territoire de la commune de Marseillan qui sont ensuite rechargées pour être transportées par SAM vers l'unité de traitement.

Ces prestations sont régies par une convention qui prend fin le 27/07/2021.

La convention proposée reprend les termes des précédentes et sera signée pour une durée de 2 ans.

Après analyse des coûts réels, le tarif de cette prestation, qui était jusqu'à présent de 17 €/tonne, a été arrêté à 20 €.

Le volume estimatif d'ordures ménagères concerné est de l'ordre de 4 900 tonnes / an ce qui porte le montant des prestations envisagées durant les 2 ans de la convention à la somme de 196 000 €.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de valider le renouvellement de la convention avec Sète Agglopôle Méditerranée pour la réception, le stockage et le rechargement des ordures ménagères de la commune de Marseillan et autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférent.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec Sète Agglopôle Méditerranée pour la réception, le stockage et le rechargement des ordures ménagères de la commune de Marseillan,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette convention.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

 **Le Président,**

Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 29/03/2021
et de sa publication le 29/03/2021

A Nézignan l'Évêque, le 29/03/2021